

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE CHEZ TANTE ROSI LTEE	Numéro de permis 2017145	Date d'inspection Le 24 mars 2022	
Nom de l'établissement Garderie Chez Tante Rosi		Numéro de téléphone (506) 344-5655	
Adresse 5 chemin Gauvin Petite-Lamèque NB E8T 2M9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en avant-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les dossiers des incidents des enfants sont complets.
- Les médicaments sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants.
- Discussion avec la directrice afin de comprendre et bien utiliser les fiches de médicaments.
- Pendant la surveillance du changement de couches, quelque point est vérifié en autre:
 - L'affichage, aux lieux réservés au changement des couches, la procédure applicable;
 - Vérification que chaque enfant appartient un espace individuel est prévu pour les couches, les crèmes et les lingettes de chaque enfant.

Pendant ma surveillance les enfants étaient en jeu libre. Le groupe de 2 ans est partie joué à l'extérieur.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 24 mars 2022

Date

original signé par
Katy Benoît

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 mars 2022

Date